



# FICHE TECHNIQUE

Rte du confluent, Quartier Courtine TGV  
Place de l'Europe, 84000 AVIGNON



Illustration réalisée par DE-SO Architectes Urbaniste

## **Accueil – Billetterie**

Route du confluent - Quartier Courtine TGV  
Place de l'Europe  
Tel: 04-00-00-00

---

## **Directeur Artistique**

Gregory COMETTI  
06 19 75 46 26

## **Directeur Exploitation**

Christian DUPRE  
06 32 16 05 97

---

## **Régie Générale**

Responsable Technique  
Fred ROCHET  
06 58 01 30 43

## **Administration**

Clémentine BOUCHE-BULLE  
06 24 41 61 49

---

# S *alle*

La salle de spectacle Confluence prend place en face de la gare TGV dans une structure entièrement en bois.



Un espace scénique de 450 m<sup>2</sup>

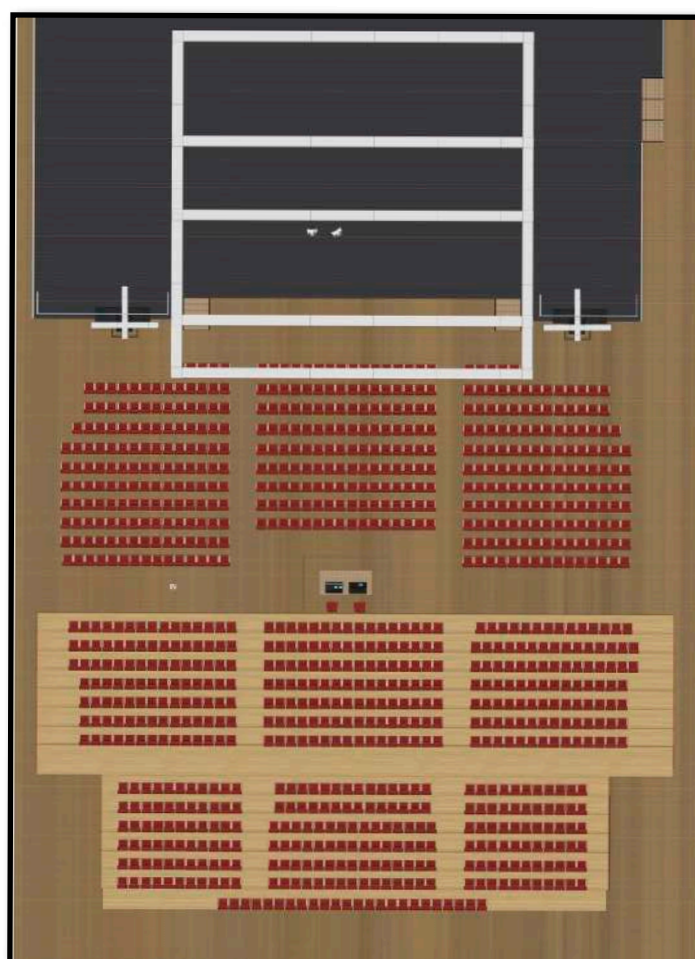
Le parterre présente une largeur de 31 m en partie basse et une profondeur de 26 m. La question de la propagation des premières réflexions vers les rangs éloignés et les sièges proches de l'axe a guidé le dessin de la salle.

L'inclinaison des parois verticales et l'ensemble de réflecteurs en plafond assurent une bonne force sonore précoce sur l'ensemble du parterre.

Les phénomènes nuisibles sont contrôlés par des diffuseurs en bois localisés stratégiquement. La précision d'écoute est donc assurée tout en conservant une réverbération maîtrisée. La salle est modulable. Une jauge de 700 places assises, une jauge de 1 000 places assises et une jauge de 1650 places (assis/debout). Un parking gratuit de 400 places à côté de la salle.

# Jauges Configuration

Salle Confluence			
	Fosse	Gradin Bas	Gradin Haut
TOUT ASSIS 1001 Personnes	444 Places Assises	313 Places Assises	244 Places Assises
ASSIS DEBOUT 1607 Personnes	1050 personnes Debouts	313 Places Assises	244 Places Assises





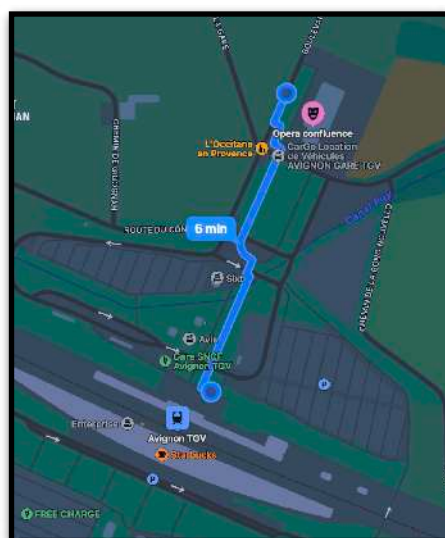
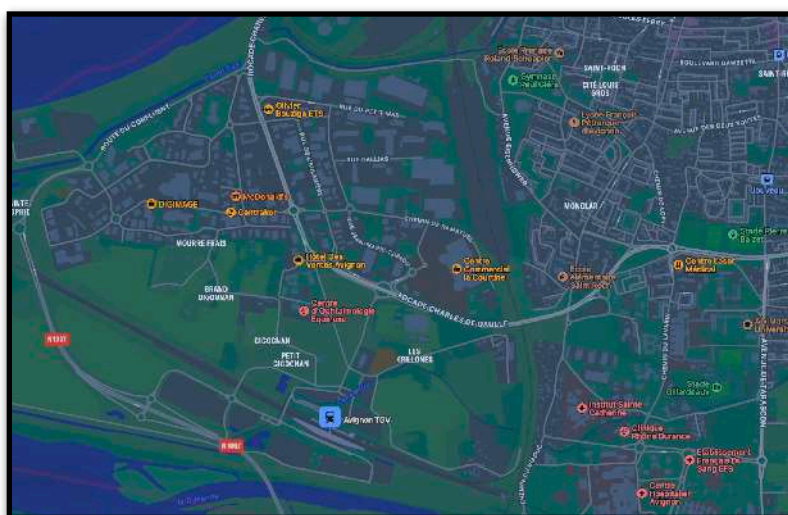
EN VOITURE:  
Arrivée de LYON A7  
Sortie Autoroute A7 Avignon Nord  
Suivre Gare TGV

Arrivée du sud, Marseille, Montpellier  
Sortie Châteaurenard et suivre Avignon

Arrivée de Montpellier A9 ou A75  
Sortie Remoulins et suivre Avignon

**EN TRAIN:**

La salle confluence se situe en face de la gare TGV d'Avignon.  
En sortant de la gare par le côté Nord, la salle se situe à 6 minutes à pieds



# Sécurité

Règlement (Annexe 10)

Pour des conditions de sécurité des salariés et du public:

- Merci de bien vouloir nous fournir toutes les précisions nécessaires sur la conception de votre décor et les moyens à mettre en œuvre pour leurs installations.
- Fournir les PV de classement de réaction au feu des éléments de décor. (Seuls les décors en matériaux M1 sont autorisés).
- Tous les effets (artifices, utilisation d'armes, emploi de flammes, effet fumée ou laser....) devront être mentionnées dans la fiche technique et feront l'objet d'une étude commune avant acceptation.
- Nous fournir une description précise des éléments lourds.

Vous utilisez des moyens ou des accessoires de levage:

- Merci de prévoir les certificats de conformité et les rapports de vérification.



#### Espace intégré

L'espace scénique est intégré à la salle.

Dans ce cas, l'article L 76 du règlement ERP précise que :

Les décors doivent être en matériaux de **catégorie M1** ou classés B-s2, d0

L'emploi d'artifices, de flammes et de bougies est interdit.

#### Cage de Scène

Plateau à plat à + 1.20m

Largeur de scène entre ponts jardin et cour : 16 m

Hauteur sous pont : 7,40m

Profondeur du nez de scène au mur du lointain : 14m

Profondeur du nez de scène au fond noir: 12m70

#### Grill Technique

Hauteur sous pont 7m40

Equipé de 4 moteurs 1t.

Surcharge Admissible: 000 daN/m<sup>2</sup>

#### Accès décors

Accès décors fond de scène par un quai de déchargement et rampe latérale.

Largeur porte: 2M40

Hauteur du quai:

#### Rideaux

1 Fond noir en 2 parties sur patience manuelle avec commande à cour

10 Pendrillons noirs: L:4m00 X 7m50

3 Frises noires: H:1m X L:17m

#### Plancher de scène

Bois couleur noire.

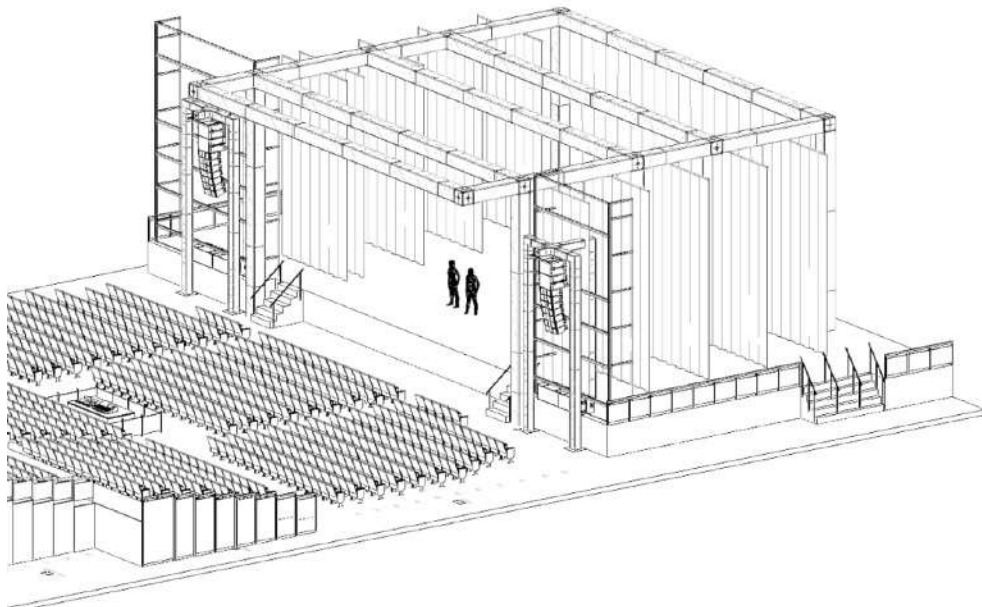
Surcharge d'exploitation du plancher de scène: 500Kg/m<sup>2</sup>

## Système Principal

2X7 L-Acoustics KARAI  
Système Subwoofer  
2X2 L-Acoustics KS28  
Système Renfort de Grave  
2X2 L-Acoustics SB18  
Système premiers rangs  
2X L-acoustics X12  
4X L-Acoustics X8

## Système Retour de Scène

8X L-Acoustics 115HIQ  
1X L-Acoustics SB18 (DrumFils)  
Amplification Retour de Scène  
5X L-Acoustics LA8  
Amplification Principale  
6X L-Acoustics LA12X



## Console Son

1 Console MIDAS M32 Live  
1 Boîtier de Scène DL32 (32IN/16OUT) Scène Cour

## Limiteur Audio

1 Audiopole SPL-Display-Rec

## Pieds Micro

20 K&M 210-9 (h:90cm/160cm)  
10 K&M 259 (h:42cm/65cm)  
4 K&M 260-1 Embase lourde (h:87cm/157cm)

## Pieds Enceinte

6 K&M 21302 Charge Max 30kg (h:138cm/218cm)

## Micro

4 SHURE SM58 Filaire  
2 SHURE Beta58 Filaire  
8 SHURE SM57 Filaire  
2 SHURE SM81  
2 SHURE ULXD4DE DOUBLE BandeG51 (470-534Mhz)  
2 SHURE SM58 Main ULXD2-58 BandeG51 (470-534Mhz)  
2 SHURE ULXD1 BandeG51 Emetteur ceinture TA4M  
2 DPA 4488 (Serre tête) Cardio beige  
1 SHURE Beta 91A  
1 SHURE Beta 52A  
6 SHURE KSM137-SL  
4 SENNHEISER E904  
2 SENNHEISER E906

## Antennes HF

2 Antenne SHURE UA874US  
1 Ampli Signal SHURE UA84  
2 Câble Antenne 20m

## Boîte Direct Active

12 BSS AR133

## Liaisons Son

1 Sous Boîtier de scène 16IN 20m  
2 Sous Boîtier de scène 8IN 20m  
1 Multipaire 8XLR mâle - 8XLR femelle 6m  
1 Multipaire 4XLR mâle - 4XLR femelle 6m  
4 Multipaire 8 Paires 15m  
4 Multipaire 20 Paires 20m (Boîtier)

## Liaison Régie/Scène

1 Câble Hybride - 2dmx 5p/2etherCon/1pc16a 60m



1 Câble Réseau 4X Cat6a EtherCon 60m  
Ligne d'accroche: P2

1 Projecteur PANASONIC 5000L avec Lentille 0.73/0.96:1  
1 Liaison en SDI (BNC) Régie principale/Pont Cadre Scène  
1 Liaison en SDI (BNC) Régie Salle/ Pont Cadre Scène)  
2 Blackmagic 12G SDI/HDMI



#### Console

1 GrandMa 3 Light + 1 Ecran externe ( GM2 ou GM3)  
4 Splitter DMX CAMEO Booster 6IN/6OUT XLR 3P+5P

#### Gradateurs

48 VOIES GERMAN LIGHT PRODUCTS  
6 VOIES JULIAT DIJIV 6X3Kw

#### Projecteurs

14 ADB PC C201  
4 JULIAT 329HPC 2000w  
5 JULIAT 714SX2  
15 Par64  
18 JULIAT 310HPC 1000w  
2 JULIAT Dec 613  
18 STARWAY ParKolor 200DW  
2 Strob STARWAY LED  
12 Lyre Wash STARWAY ServoKolor 4K  
12 MARTIN MAC Quantum Profile  
12 Lyre MAC AURA (gen1)  
4 Blinder COB Stage 4 LED  
12 SHOWTEC Sunstrip 10X14W LED + Lyres Multifonctions  
1 ANTARI HZ500 Machine à Brouillard  
20 Platine Sol

#### Pieds Projecteur

8 ASD ALT290 (3m/60kg) + Tourelles

#### Passage de Câble

20 DEFENDER Mini Black 3 Canaux

## Régie Principale:

Se situe en haut du gradin à 28 mètres du nez de scène.

Table de régie: Largeur 6m Profondeur: 0,90m

## Commandes:

Commande de la Salle depuis la console.

Commande des services plateau depuis les régies.

Intercom

1 Hollyland Solidcom 4 Postes HF

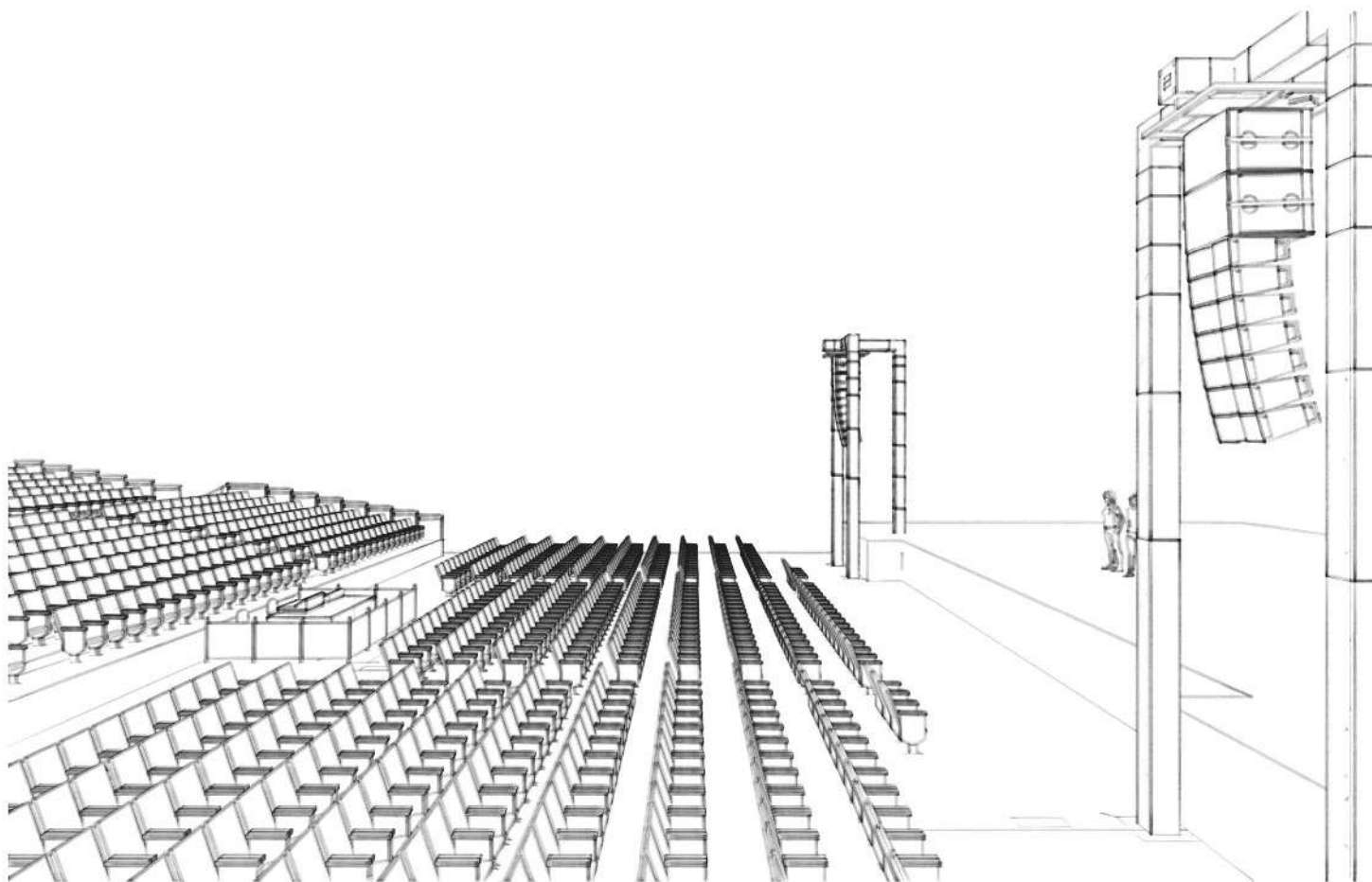
## Régie Salle:

Espace Régie Salle: Longueur 4m / largeur 2M50

Se situe au pied du gradin à 14m50 du nez de scène.

Table de régie: Largeur 2m50 Profondeur: 1m20

## VISUEL REGIE SALLE





---

# **M**achinerie

1 Parisienne Hauteur 6m  
1 Nacelle GENIE AWP25S hauteur de travail: 9m57  
9 Praticables Noirs 2mX1m  
Coffret 1 Fond de Scène 125A TRI:  
2 Départs 63A Tri  
4 Départs 32A Tri  
12x Pc 16A

---

# **P**uissance *Electrique*

Coffret 2 Fond de Scène 125A TRI:

2 Départs 63A Tri  
4 Départs 32A Tri  
12X Pc 16A

Coffret 3 Scène Cour 63A TRI:

2 Départs 32A  
12X Pc 16A

Coffret 4 Scène Cour (SON) (Ligne Isolée)

1 Départ 32A  
12X Pc 16A

Coffret 5 Scène Jardin 63A TRI:

2 Départs 32A  
12X Pc 16A

Régie Principale  
1X32A TRI

12X PC 16A

Régie Salle

6X Pc 16A Son (ligne Isolée)

6X Pc 16A Lumière

---

# **E** spaces Loges

Bungalows chauffés et ventilés équipées:

Fer à repasser

Réfrigérateur

Canapé, chaises et tables

Espace Artistes:

- Sanitaire Artiste S1
- Loge L1: Artiste: 20 m2 (6 personnes maximum)
- Loge L2 Musiciens: 20M2 (6 personnes maximum)
- Loge L3 Production: 20M2 (6 personnes maximum)
- Loge L4 Artiste: 20M2 (6 personnes maximum)
- Loge L5 Musiciens 20M2 (6 personnes maximum)
- Sanitaire Artistes S2
- Foyer Technicien: 40M2 (20 personnes maximum)

---

# **E** space Catering

Bungalows chauffés et ventilés de 40M2

Machine à café, théière à disposition.

Canapé, tables et chaises

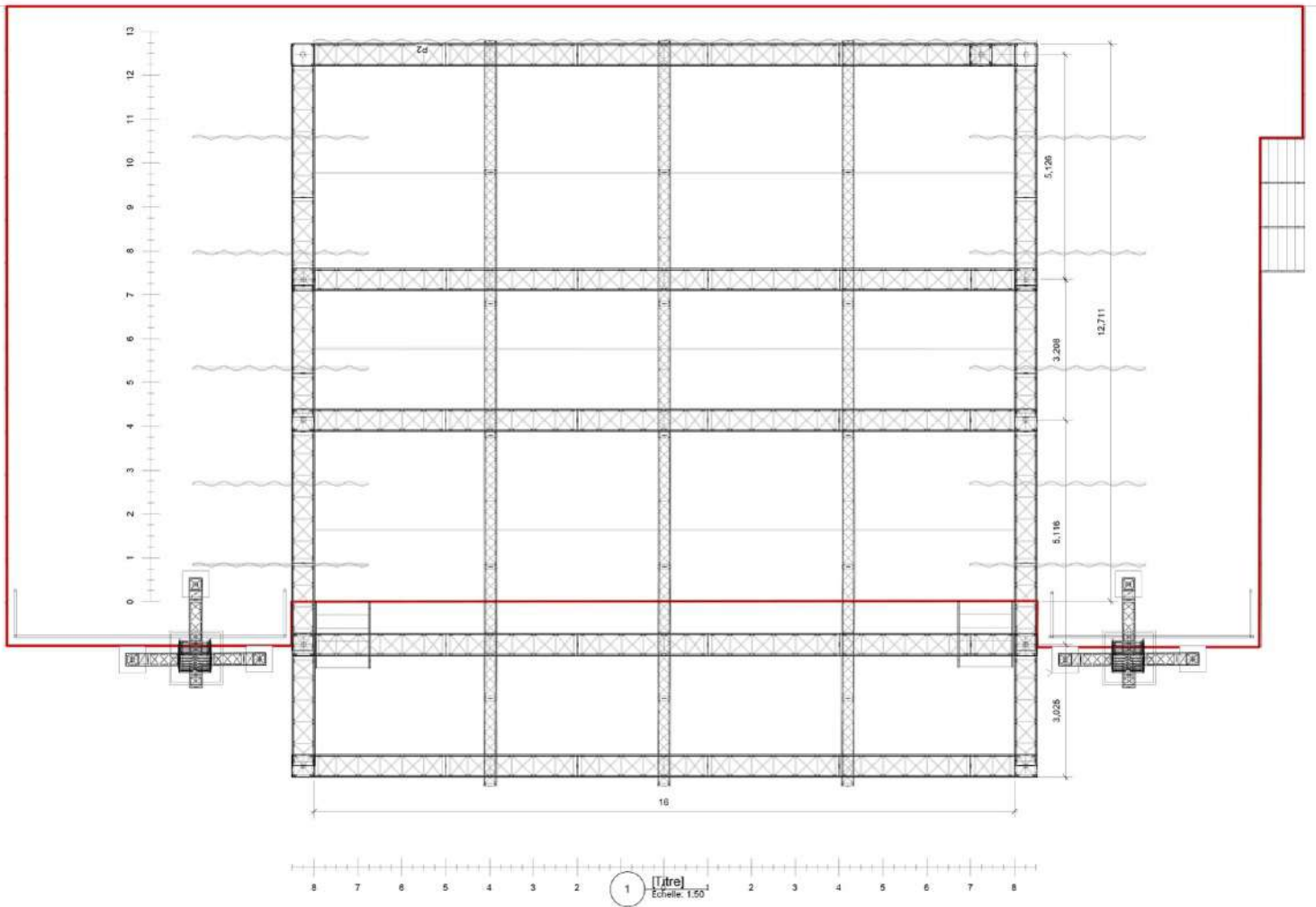
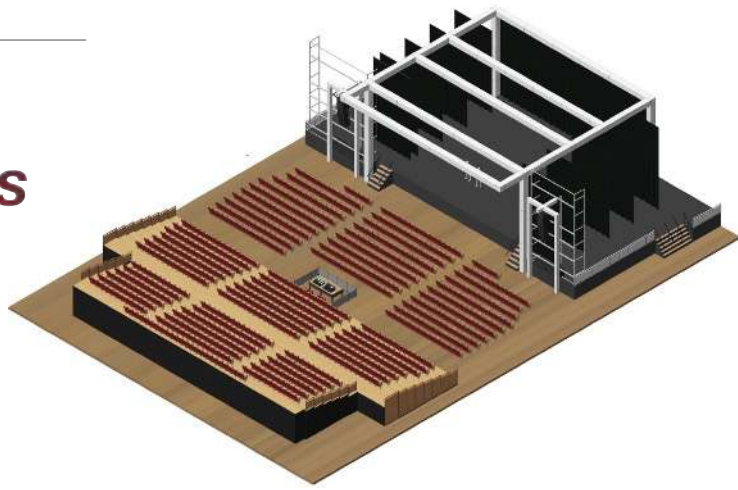
---

# **P**arking Prod

1 Espace production pour 4 véhicules légers à l'arrière de la salle à coté du quai de déchargement.

1 Espace Tour Bus et Régie avec 1 alimentation 32A  
Tri P17

# Plans Techniques



---

# Règlement (Annexe 10)

## ARTICLE 1 : OBJET

Le présent règlement a pour objet de préciser les modalités d'utilisation de la salle Confluence.  
Il constitue une annexe au formulaire de demande de réservation de la structure.

## ARTICLE 2 : CAPACITE D'ACCUEIL

L'organisateur de la manifestation devra respecter les normes de sécurité relatives au règlement de sécurité contre l'incendie relatif aux Etablissement Recevant du Public, la capacité maximum d'accueil du public soit :

Tout Assis: 1001 Personnes

Assis Debout: 1607 Personnes

## ARTICLE 3 : ESPACES DISPONIBLES

Foyer Ouvert vers l'extérieur: 225M2

Salle Spectacle: 760M2

### Espace Artistes:

- Sanitaire Artiste S1
- Loge L1: Artiste: 20 m2 (6 personnes maximum)
- Loge L2 Musiciens: 20M2 (6 personnes maximum)
- Loge L3 Production: 20M2 (6 personnes maximum)
- Loge L4 Artiste: 20M2 (6 personnes maximum)
- Loge L5 Musiciens 20M2 (6 personnes maximum)
- Sanitaire Artistes S2
- Foyer Technicien: 40M2 (20 personnes maximum)

## ARTICLE 4 : EQUIPEMENTS RESTAURATION

L'accès au bar étant exclusivement réservé au personnel de la salle.

L'organisateur s'engage à respecter et à faire respecter par l'ensemble de ces usagers les dispositions émises dans le règlement intérieur.

## ARTICLE 5 : MOBILIERS DISPONIBLES

*La mise en place et le rangement du mobilier est à la charge de l'organisateur.*

## ARTICLE 6 : RESPONSABILITE

L'exploitant est le premier responsable de la sécurité incendie et panique dans l'établissement. Il est également le responsable de l'utilisation de l'établissement et des installations, tant à l'égard du public que des usagers, participants, à quelque titre que ce soit, pendant toute la durée de l'utilisation.

L'organisateur est, quant à lui, responsable des dégâts matériels qui pourraient résulter de son usage des installations et équipements municipaux. Il se doit de respecter les consignes particulières et les consignes de sécurité telles que le nombre de personnes admises dans les espaces occupés.

La présence de l'organisateur ou de l'un de ses représentants est requise durant la durée d'utilisation de la salle Confluence. L'organisateur devra prendre les dispositions de surveillance et de protection nécessaires.

Les bouteilles en verre, canettes, boissons ou autres consommations sont strictement interdits dans la salle.

En aucun cas la salle Confluence ne saurait être tenue pour responsable des vols ou des pertes d'objets dans l'enceinte des locaux, ainsi que des dégâts qui seraient causés aux véhicules sur le parking.

L'organisateur se doit de s'acquitter des frais « SACEM ».

## ARTICLE 7 : SECURITE

L'organisateur s'engage à respecter les dispositions légales et réglementaires en matière d'hygiène et de sécurité contre l'incendie relatives aux établissements recevant du public.

IL est impératif de respecter la capacité maximum autorisée par le responsable de la salle Confluence ou l'un de ses représentants.

Pour chaque configuration, pour ce faire, l'organisateur devra mettre en place un dispositif de comptage à l'entrée de la salle. Aucun dépassement ne sera autorisé.

L'organisateur veillera à respecter les emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite.

Il devra s'assurer notamment que les consignes de sécurité suivantes soient respectées:

Accès libre de tout obstacle prévu pour les secours.

Le périmètre de sécurité libre devant la salle sera respecté,

Les issues de secours et leurs signalements resteront visibles et libres de toutes circulations,

Aucune occultation des dispositifs de sécurité et d'évacuation.

Les véhicules ne seront pas stationnés devant les issues de secours,

Les installations électriques ne seront en aucun cas modifiées ou surchargées,

L'utilisation du gaz est interdite à l'intérieur de la salle.

Se conformer aux consignes de sécurité du responsable de la salle Confluence ou à l'un de ses représentants.

#### ARTICLE 8 : EQUIPEMENT

Tout recours à du matériel autre que celui mis à disposition par la salle Confluence nécessite une autorisation préalable du responsable technique de la salle Confluence.

L'emploi de petits appareils électriques mobiles pourra être autorisé après accord du responsable technique dans les conditions fixées aux articles GC 16 et GC 17 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique (arrêté du 25 juin 1980 modifié).

La mise en place de matériel supplémentaire ne saurait excéder les capacités d'accueil de la structure.

Seul le responsable technique de la salle Confluence validera les installations.

Tout prestataire intervenant sur le site pour une manifestation se doit d'évacuer son matériel avant la fin de la période de location.

Les équipements de la salle Confluence ne pourront en aucun cas être utilisés à l'extérieur.

Tous matériaux de décor se doivent d'être classé obligatoirement M1 ou classé B-s2, d0.

Un procès-verbal de réaction au feu des matériaux utilisés pour décor sera transmis au responsable de la salle Confluence (article L 75).

L'organisateur s'engage à respecter et à faire respecter à l'ensemble des prestataires les dispositions légales et réglementaires en matière d'hygiène et de sécurité contre l'incendie, relatives aux établissements recevant du public.

#### ARTICLE 9 : L'ORDRE

L'organisateur veille à éviter les nuisances sonores extérieures pour les riverains. Il garantit l'ordre tant sur place, qu'aux abords de la salle Confluence et des parkings.

Il est rappelé qu'il est strictement interdit :

De fumer à l'intérieur des locaux,

#### ARTICLE 10 : RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

L'organisateur doit faire preuve d'un comportement citoyen, en particulier en matière de respect de l'environnement.

Tri sélectif des déchets à l'aide des containers mis à disposition sur le parking : poubelles marrons, poubelles bleues, containers à verres...).

#### ARTICLE 11 : PROPETE

Pendant la durée totale de la location, l'entretien de l'intégralité des locaux occupés dans la salle Confluence est à la charge de l'organisateur.

Si le lieu n'est pas rendu dans l'état où l'organisateur l'a trouvé, la direction fera procéder au nettoyage aux frais de l'organisateur.

Le matériel nécessaire à l'entretien sera mis à disposition.

Les déchets doivent être vidés aux endroits prévus à cet effet (poubelles, containers à verre...). Les mégots de cigarettes doivent être ramassés, les cendriers vidés.

L'organisateur doit veiller à la propreté du parking.